

Le 92^e congrès à Paris

Le 92^e congrès du SNJ s'est tenu du 14 au 16 octobre à Paris, dans le XII^e arrondissement. Trois jours de rapports d'activités et de débats. Un moment privilégié pour échanger entre militants, élaborer nos stratégies et mobiliser la profession, pour rassembler aussi toutes les bonnes volontés afin de travailler ensemble à l'avenir du syndicat.

Le programme était dense, reprenant justement un des deux thèmes débattus lors de notre assemblée générale de section, celui de la souffrance au travail et des risques psychosociaux (lire ci-contre), dans une des commissions de travail où étaient abordés aussi action syndicale et multiplication des attaques contre nos délégués ; défense de la qualité de l'information ; polyvalence, mutualisation, évolution du métier ; photojournalisme et rapport Balluteau... Divers échanges ont porté sur la déontologie, les conseils de presse, l'audiovisuel public, la presse quotidienne, les journalistes pigistes, les bulletins de salaire...

*Une séance de travail était prévue au palais du Luxembourg, avec des sénateurs, sur l'actualité politique (retraite, niches fiscales, représentativité syndicale, protection des sources des journalistes). Des représentants d'Audiens ont présenté le nouveau dispositif d'assurance pour les pigistes en zones de conflits. Jean-Paul Huchon, président de la région, est intervenu sur le thème de la formation. **A. C.***

N° 112 - janvier-février-mars 2010 - 2 euros

Assemblée générale d'Ile-de-France Journalistes, quand le travail fait mal

La souffrance au travail, qui atteint toute une entreprise, passe au premier plan. Par delà les cas de harcèlement liés à des comportements individuels, c'est une organisation nouvelle et voulue du travail qui est en cause.

La souffrance au travail et les moyens de lutter contre les pathologies qu'elle provoque avaient été choisis pour thème du débat public organisé par le SNJ le 11 mars. Quatre intervenants y participaient, Dominique Pradalié (France 2) l'animant.

Marie Pézé, docteur en psychologie, en charge de la consultation "souffrance et travail" à l'hôpital Max Fourestier de Nanterre ; Jean-Louis Osvath, président de l'association L611-10 d'inspecteurs et contrôleurs du travail ; Sandrine Cheikh, ergonome, experte de CHSCT, et Nicole Wybo, médecin du travail, ont d'emblée exprimé que la souffrance au travail, ce n'est pas le stress, et que cela ne peut être réduit au harcèlement.

Créer la peur

C'est une "pathologie de surcharge", explique Marie Pézé, provoquée par les nouveaux modèles organisationnels des entreprises : le découpage du travail fait que si vous n'y entrez pas, vous êtes tenu pour responsable des échecs de l'entreprise. Cette organisation s'oppose au métier, affirme Jean-Louis Oswalt. Le tra-

vail est dur et change, dit Nicole Wibo. Des modèles organisationnels permettant d'introduire de la peur ont été créés par les employeurs : techniques punitives, persécutrices, etc. Ils sont vendus clés en main aux entreprises. "Le contrat de travail est un piège psychosomatique, affirme Marie Pézé. Répondre = renvoi. On voit apparaître des situations comparables à celles des victimes d'attentats." Les gens sont mis en concurrence les uns avec les autres ; il n'y a plus de solidarité - c'est lui ou vous - donc plus de moyens de se défendre collectivement. C'est le plus rapide qui s'en sort.

Le travail perd son sens

Sandrine Cheikh évoque particulièrement la perte de sens du travail (question qui revient de façon récurrente dans le discours des quatre experts) provoquée par les réorganisations et les suppressions de postes, avec la réduction des marges de manœuvre du personnel et du temps disponible pour chaque opération qui en sont une

(Suite page 2)

L'année syndicale en Ile-de-France

Le SNJ, section de la région parisienne, reste notre plus importante section régionale tant par le nombre et la diversité des entreprises et des formes de presse que par ses effectifs, en augmentation avec plus de mille adhérents cette année.

L'activité du conseil syndical 2009 a été une année d'élection à la Commission de la carte. Le syndicat a obtenu un beau succès. Mais au niveau parisien, la campagne a montré que nous devons améliorer notre communication : un débat public avec Bruno Masure, à l'occasion de la sortie de son livre "Journalistes, à la niche"... s'est tenu dans une salle malheureusement presque vide.

La communication prioritaire. Le conseil issu des élections de 2009 a eu un certain nombre de questions à résoudre. Relancer, d'abord, la publication de "SNJ Info", devenue épisodique. Nous en avons sorti plusieurs avec régularité. Hélas, la dynamique s'est enrayée et le dernier numéro de l'année a pris beaucoup de retard.

Toujours dans le domaine de notre communication, le conseil, pour augmenter la visibilité de la section, a décidé de créer un blog (<http://snj-paris-idf.org/>) Il nous permet dorénavant de faire connaître plus rapidement les conflits, mais aussi nos thèmes de réflexion, nos prises de position. Nos représentants dans les entreprises (DS, DP, membres de CE et de CHSCT) sont particulièrement invités à s'en servir. C'est un outil que nous devons approvisionner et enrichir.

Le congrès national 2010 à Paris. Notre section a été très mobilisée par la préparation du congrès qui a lieu chaque année en octobre, et en particulier par la conception et la réalisation d'un numéro spécial du *Journaliste* consacré à l'exercice de notre métier.

Conseillers du salariés

Les conseillers du salariés interviennent lors de licenciements, dans les entreprises dépourvues de représentants du personnel – autant dire qu'ils sont plus

qu'utiles en Ile-de-France, où se trouve un grand nombre de petites sociétés de presse. Depuis quelques années, le SNJ n'avait plus que cinq conseillers en région parisienne, dont un seul à Paris même. Grâce à notre action, la section a désormais neuf conseillers, dont six à Paris, l'un des conseillers des Hauts-de-Seine ayant dû démissionner de son mandat pour remplir celui de conseiller prud'homal.

Les permanences

Action syndicale en entreprise. Dès ses deux premières réunions, en avril et mai 2009, le conseil parisien a décidé de relancer l'action syndicale. Nicole Vidal a accepté de tenir une permanence hebdomadaire. Martine Rossard, membre de la section RP, secrétaire générale nationale pour 2009-2010, et chargée de l'action syndicale au niveau national, puis Eliane Gueylard l'ont rejointe. L'équipe de ce secteur essentiel doit cependant être complétée encore.

Juridique. La permanence juridique est toujours en activité, mais les forces manquent et les permanenciers actuels ne peuvent malheureusement plus être là chaque mercredi. En revanche, nous ré-

pondons aux appels téléphoniques, aux mails et aux situations d'urgence. Les adhérents sont "prioritaires", même si nous rappelons tout le monde. Et bien entendu, nous tentons d'inciter les non-adhérents qui se tournent vers le SNJ à se syndiquer !

Emploi. De moins en moins d'offres sont proposées à la permanence emploi. Néanmoins, elle fonctionne pour ceux qui ont besoin de nous retrouver. Le plus souvent, ce sont des journalistes subissant une perte d'emploi, une modification de leur contrat de travail, ayant des soucis avec leur employeur, ou des personnes envisageant de se lancer dans le métier qui joignent les permanenciers par téléphone ou viennent sur place le jeudi soir.

Des questions récurrentes portent sur les piges (voir ce qui concerne les journalistes pigistes en page 4), le statut d'auto-entrepreneur (voir page 4), la rupture conventionnelle du contrat de travail et les difficultés liées à l'inscription au chômage.

Ces trois permanences, essentiellement tenues par des militant(e)s de la RP, répondent aux besoins de tout le SNJ. **A. C.**

Débat : "Quand le travail fait mal" (suite)

conséquence. Cela entraîne aussi des troubles graves : dépressions, suicides. En présence de ces situations de plus en plus fréquentes, l'action en justice est un dernier recours, cependant que la transaction a l'inconvénient de créer une espèce d'omerta, signale-t-on dans la salle. Tant qu'on ne touche pas à l'organisation du travail, on va générer de la souffrance, alerte Jean-Louis Osvath.

Les solutions

Il faut savoir décrire le travail pour cerner les armes pathogènes, prendre le temps de réfléchir, réintroduire des pauses, une marge de manœuvre pour la créativité, étudier une autre organisation avec les mêmes outils que ceux des employeurs. Montrer l'articulation entre conditions de travail et efficacité. Faire le lien entre mauvaise organisation du travail et résultats

économiques. Marie Pézé signale que les services spécialisés ont une méthodologie de repérage de la souffrance. Le médecin du travail peut faire une étude des postes, dénoncer des souffrances, le CHSCT demander une expertise. Quand une ou des personnes sont en danger, le délégué du personnel peut faire jouer son droit d'alerte pour réclamer une enquête immédiate. Il y a des cas d'arrêt d'une organisation du travail mise en place par l'employeur (à la Snecma, par exemple). Un conseil de l'inspecteur du travail (qui peut apporter un soutien) : quand un arrêt-maladie est lié à la souffrance, veiller à ce qu'il y ait une déclaration d'accident du travail, car elle renvoie la responsabilité sur l'entreprise.

Le mot de la fin est apporté par Marie Pézé : "Ne nous laissons pas faire. Si un se lève, les autres suivront." **F. L.**

Le SNJ et l'appartenance à Solidaires

Réservé aux seuls adhérents de la section, ce débat, tenu le 11 mars 2010, proposait à ses participants de s'attacher aux relations, sur certains points délicates, entre notre syndicat et l'Union syndicale Solidaires.

Si le thème du débat sur Solidaires était globalement celui de l'appartenance à cette union, qui compte aujourd'hui 49 organisations syndicales (le SNJ, présent dans le "Groupe des 10" qui a fondé le mouvement, est l'une des plus anciennes), les échanges ont finalement tourné autour de l'avenir du syndicat. Et c'est la question de la position la plus favorable à la représentativité future du SNJ, soit à l'intérieur, soit en dehors de Solidaires, qui a été surtout traitée.

La réunion était animée par Antoine Collier (*Le Nouvel Observateur*), secrétaire général de la Région parisienne, avec des interventions de Dominique Pradalié (France Télévisions), Dimitri de Kochko (AFP) et David Larbre (*La Tribune*). Tous ont abordé un quadruple problème : celui de la participation active du SNJ à Solidaires ; de militants de Sud appartenant à Solidaires (tous les Sud n'en font pas partie) qui se sont présentés en différents endroits face au SNJ, alors que ce ne devrait pas être le cas ; de l'image Solidaires/Sud, appréciée diversement par les journalistes ; enfin, de la représentativité syndicale.

Quels sont nos moyens de participer activement aux travaux de Solidaires ?

Il y a eu consensus des participants au débat sur le constat de notre implication peu satisfaisante dans les instances de Solidaires. En dépit de son statut de membre fondateur, le SNJ n'a, jusqu'à présent, pas eu les forces nécessaires pour participer à la plupart des nombreux travaux de cette organisation. Les pressions quotidiennes dans les entreprises, les surcharges de travail des militants, le fait que le SNJ n'ait aucun permanent sont autant de raisons qui éloignent notre syndicat des activités de Solidaires. Même si nous en sommes toujours membres et si notre droit de veto est toujours d'actualité lorsque cela se révèle nécessaire, l'éloignement

du SNJ par rapport à Solidaires est, semble-t-il, une constante qui s'aggrave. Avec des moyens insuffisants pour agir au-delà de notre syndicat, comment réussir le tour de force d'être davantage présents dans les instances de l'Union syndicale Solidaires ?

Solidaires/Sud/ SNJ... jusqu'où l'amalgame ?

Autre consensus, pour condamner les militants Sud appartenant à Solidaires qui se sont présentés à différentes élections (notamment à l'AFP et à la CCIJP) contre ceux du SNJ, au mépris des statuts de l'Union.

"A d'autres endroits, comme France 3, le SNJ peut compter sur les Sud", nuance Dominique Pradalié. "Solidaires s'est transformé en une "confédération Sud", argumente Dimitri de Kochko. "Il n'y a pas d'entrisme de Sud dans le journalisme, lui répond David Larbre. Dimitri a eu une mauvaise expérience à l'AFP !"

Le cas de l'AFP est-il précurseur d'une prise de pouvoir de certains Sud contre le SNJ ou un épiphénomène à relativiser ? L'image produite par Sud est une réalité qui peut poser problème dans certaines entreprises. Une militante intervient en avouant qu'elle "ne se voit pas aller aux prochaines élections avec l'étiquette Solidaires". Elle précise que l'amalgame avec les Sud, qui sont très présents dans l'organisation, et certaines prises de position qui dépassent nos enjeux syndicaux spécifiquement journalistiques posent la question des valeurs réellement partagées avec les autres militants de Solidaires. Jusqu'où pouvons-nous conserver notre identité dans un mouvement intercatégoriel dont les rapports de forces ne sont pas nécessairement à notre avantage ? Par ailleurs, il existe un risque d'amalgame entre Sud et le SNJ, parfois de nature à nous pénaliser.

A l'inverse, une autre militante, s'exprimant aussi au nom de sa section, signale que

beaucoup ont adhéré "parce que Solidaires sortait le SNJ du corporatisme".

La représentativité syndicale en point d'interrogation

La nouvelle loi sur la représentativité syndicale pose, in fine, la question centrale : cette loi a induit une nouvelle appréhension du rapport de forces. Les intervenants sont d'accord sur un point qui dépasse Solidaires : il faut sauver les collègues journalistes lorsque c'est possible. Car à terme, la loi sur la représentativité pourrait condamner les syndicats de notre taille, même si paradoxalement, ils sont majoritairement représentatifs de la profession.

Est-il "urgent d'attendre", en restant dans Solidaires dans l'expectative des prochains développements qu'initiera le législateur, avant de boucler ce chapitre sur la représentativité syndicale ?

Des liens anciens, des enjeux nouveaux

Pour conclure, s'il est évident que le SNJ, qui a cofondé Solidaires, a un rapport très fort avec cette organisation, tous deux ont évolué : les valeurs partagées sont-elles les mêmes aujourd'hui qu'hier ? Jusqu'où peut-on, individuellement et collectivement, se démarquer ? Comment expliquer à tous les journalistes qui doivent nous élire dans nos entreprises à la fois notre histoire commune et les enjeux d'aujourd'hui ? Comment justifier les prises de position de certains Sud contre le SNJ, dans quelques entreprises ? Comment conserver notre identité et la défendre pour ne pas risquer l'amalgame dans ces entreprises ?

Par rapport à la représentativité, l'appartenance à Solidaires, qui pour l'heure reste d'actualité, nous protégerait-elle vraiment, pendant combien de temps et de quoi ? Le débat ne fait que commencer. **C. P.**

Pas de journaliste auto-entrepreneur !

Une jeune consœur a cru pouvoir améliorer sa situation en exerçant, malgré la loi, sous le statut d'auto-entrepreneur. Elle témoigne.

“Passer journaliste sous statut d'auto-entrepreneur, la formule semblait idéale pour les deux revues (papier et internet) auxquelles je collaborais sans y être salariée à la pige : j'étais payée soit en droits d'auteur (Agessa) soit sous forme “d'indemnités”, autrement dit au noir. L'auto-entreprise m'apparaissait comme une solution miraculeuse pour régulariser ma situation délicate.

Mais avec l'auto-entrepreneariat, le journaliste devient finalement l'acteur même de son exclusion du salariat. C'est lui qui se déclare aux organismes sociaux et règle la totalité des cotisations. L'indé-

pendance devient aussitôt synonyme de précarité, l'employeur-client est déchargé de ses obligations patronales alors qu'il maintient un lien de subordination en demi-teinte (dates de remise, angle des articles, sujets de dernière minute...). Dans ces conditions, la course à la carte de presse est perdue d'avance, en l'absence du moindre bulletin de salaire conforme à ma profession.

Face à cette situation, j'ai tenté d'obtenir un vrai statut de journaliste.

Me voyant refuser une rémunération en salaires après quatre ans de collaboration mensuelle, j'ai quitté le site internet

pour lequel je travaillais. D'autres journalistes, toujours payés sous le régime de l'Agessa, ont vu leur lien avec l'entreprise être requalifié en contrat de travail salarié à la demande de l'inspection du travail. Ils ont été licenciés et ont pu s'inscrire au chômage. Alors que moi, je n'ai bénéficié d'aucune indemnité de départ. En choisissant le statut d'auto-entrepreneur, autrement dit de prestataire, je me suis tiré une balle dans le pied.”

Rappel : le journaliste, de par la loi, est obligatoirement payé en salaire.

Le statut d'auto-entrepreneur, qui sort le journaliste du salariat, est incompatible avec notre profession : plus de carte de presse, de 13^e mois, de congés payés, de clause de cession, d'indemnité de licenciement, d'allocations de chômage, etc.

JOURNALISTE PIGISTE EN 2009-2010

La situation des journalistes pigistes se détériore au gré des suppressions de titres, réductions de pagination, restrictions budgétaires... Les photoreporters pigistes sont les plus touchés, notamment du fait du recours gratuit ou presque à des photos disponibles sur internet, qui peuvent être proposées par des amateurs.

L'action syndicale, particulièrement celle du SNJ, a permis, au fil des plans sociaux (O1 Informatique, Bayard, Mondadori, Le Moniteur, RFI...) que les journalistes pigistes soient pris en compte pour les reclassements et les mesures d'accompagnement de certains de ces plans. Mais d'autres entreprises tentent toujours de contester leur statut de salarié et leurs droits. Nombre d'entre eux hésitent à s'adresser aux prud'hommes de crainte d'une procédure longue, coûteuse pour ceux qui prennent un avocat, et hasardeuse. Cependant, beaucoup de ceux qui s'adressent à la justice sont rétablis dans leurs droits au licenciement, en cas de rupture du contrat de travail du fait de l'employeur. L'action du SNJ pour les pigistes est aussi nationale et souvent intersyndicale. Le SNJ, le SNJ-CGT et le SGJ-FO ont obtenu, l'automne dernier, l'invalidation d'une partie du “protocole d'étape pigistes” imposé début 2009 par le chantage des fédérations patronales de presse écrite et, malheureusement, signé par des

syndicats minoritaires. Cette action, où le SNJ est fortement présent, continue en appel pour l'annulation totale de ce protocole qui contrevient à plusieurs articles du Code du travail et de la Convention collective des journalistes.

Le SNJ a récemment pris l'initiative d'un courrier intersyndical pour réclamer une nouvelle fois des barèmes de pige dans toutes les formes de presse écrite et agences. Tous les autres syndicats de journalistes se sont joints à la démarche. La SPQN (presse quotidienne nationale), le SPPMO (presse magazine et d'opinion), l'audiovisuel public, les agences audio et les radios locales privées en disposent ; des organisations patronales comptant parmi les plus gros employeurs de journalistes pigistes, dans la presse magazine et spécialisée, n'en ont toujours pas. Ce qui permet à certains de sous-payer les journalistes.

Le SNJ appelle les journalistes pigistes à s'informer sur leurs droits (www.snj.fr), à les défendre collectivement et individuellement, avec l'aide des délégués SNJ, et à ne pas hésiter à recourir à la justice si ces droits sont bafoués. Notre syndicat les appelle également à voter lors des scrutins d'entreprise. Leur droit de vote est une bataille que mènent les délégués, car il symbolise et concrétise leur appartenance à l'entreprise comme salariés. **M. R.**

Pour suivre l'actualité des entreprises d'Ile-de-France au jour le jour : le blog de la section région parisienne <http://snj-paris-idf.org/>

Et pour les communiqués nationaux et divers renseignements syndicaux pratiques : www.snj.fr

PERMANENCES SNJ

33, rue du Louvre, 75002 Paris

ACTION SYNDICALE EN ENTREPRISE :

le jeudi, de 19 h 30 à 20 h 30

EMPLOI :

le jeudi, de 19 h 30 à 20 h 30

JURIDIQUE :

le mercredi, de 10 h 30 à 12 h (par téléphone) et de 14 h à 16 h

SNJ INFO (sous-titre : L761-2)

Organe du SNJ Ile-de-France

33, rue du Louvre, 75002 Paris

Tél.: 01 42 36 84 23

Fax : 01 45 08 80 33

Site : www.snj.fr

Mail : contact-rp@snj.fr

ou snj@snj.fr

Directeur de la publication :

Mario Guastoni

Responsable éditoriale :

Françoise Laigle

Commission paritaire :

0211 S 07721

Imprimerie Hemmerlé,
75002 Paris